

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 07

L'an deux mil onze, le vingt trois septembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

**Date de convocation :** 16/09/2011

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., JACOMET M., DROGOUL- SPANU D, REYNAUD P.,  
Mmes GIORDANO E. et RIGAULT N..

**Absents excusés :** Mrs HONNORAT J., MASSE O., LEYDET P. et Mme OBRADOS A..

**Objet:** Motion pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la  
Fonction Publique territoriale

*Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier du Président du Centre national de la  
Fonction Publique Territoriale assorti d'un communiqué de presse de l'AMF du 28/06/2011  
expliquant qu'en conséquence de l'adoption par le Parlement, dans la loi de finances  
rectificative pour 2011, d'un amendement du sénateur Jean ARTHUIS, Président de la  
Commission des Finances, qui abaisse la cotisation versée au CNFPT de 1% à 0.90%..*

*Cette décision ampute les ressources du service public de la formation et ce dès l'exercice  
2012, mettant en danger la formation des agents territoriaux et plus précisément son  
financement.*

Le Conseil Municipal de LE FUGERET dans son unanimité est solidaire avec le  
CNFPT et demande à ce que la cotisation reste à 1% de façon à ce que le volume de  
formation annuel soit augmenté et qu'il corresponde aux demandes et aux besoins des  
collectivités.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*



R.F.

Sous-préfecture de Castellane  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 26/09/2011  
004-210400909-20110923-DE\_2011\_32-DE